



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/189  
2 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

Cinquante et unième session  
Point 113 c) de la liste préliminaire\*

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : SITUATIONS RELATIVES  
AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS  
SPÉCIAUX

Lettre datée du 28 juin 1996, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un mémorandum de la Fédération de Russie sur la situation de la population russophone d'Estonie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 113 c) de la liste préliminaire.

(Signé) S. LAVROV

---

\* A/51/50.

ANNEXE

Mémorandum de la Fédération de Russie sur la situation de la  
population russophone d'Estonie

1. La partie russe se voit à nouveau dans l'obligation d'attirer l'attention des autorités de Tallin, de ses partenaires au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des organisations internationales sur la situation de la population russophone d'Estonie. Malheureusement, force nous est de constater que loin de s'améliorer, cette situation tend à s'aggraver malgré tous nos efforts.

2. Aujourd'hui, le problème suivant, qui n'en est qu'un parmi tant d'autres, est particulièrement préoccupant. Selon une communication qui nous est parvenue de Tallin, les anciens passeports intérieurs soviétiques cesseront d'être valables et le délai prévu par les autorités estoniennes pour la délivrance de permis de séjour aux personnes qui n'ont pas encore acquis la nationalité estonienne viendra à expiration le 12 juillet 1996. Alors que 335 000 permis de séjour ont été demandés, seuls 23 500 ont été délivrés. Les autorités estoniennes ont eu beau assurer que tous les non-citoyens se verraient délivrer un passeport d'étranger avant la date limite, il n'en a rien été : seules 1 500 personnes l'ont obtenu.

Par conséquent, si les autorités estoniennes ne prennent pas d'urgence des mesures décisives, des centaines de milliers de résidents estoniens se trouveront à partir du 12 juillet sans pièce d'identité et sans permis de séjour en règle, ce qui signifie qu'ils se trouveront en marge de la légalité et seront privés d'une grande partie de leurs libertés et droits fondamentaux, notamment le droit de sortir du pays et d'y rentrer librement. La possibilité d'obtenir un document de sortie valable une seule fois et pendant une période limitée ne résout pas le problème dans la mesure où ce document n'est pratiquement reconnu nulle part et où le délai de délivrance est extrêmement long.

Les russophones résidant à la frontière russo-estonienne, dans la région de Narva-Ivangorod, se trouveront dans une situation particulièrement difficile après le 12 juillet car ils ne pourront plus se rendre librement sur leur lieu de travail ou dans leur famille en Russie.

3. Pratiquement deux ans après la signature de l'accord bilatéral par lequel certaines garanties sociales ont été offertes aux anciens membres des forces armées russes, la partie estonienne ne semble pas encore disposée à s'acquitter de ses obligations. Sur plus de 17 000 demandes de permis de séjour dûment présentées, 5 000 seulement ont reçu une suite favorable, et seuls quelque 350 militaires retraités et membres de leur famille ont effectivement obtenu un permis.

Il semble donc que l'immense majorité de ces personnes se trouveront, à partir du 12 juillet, privées de toute pièce attestant la légalité de leur présence en Estonie.

4. La situation de la population russophone d'Estonie résulte d'une politique de Tallin visant à créer un État monoethnique et donc à débarrasser le pays des non-Estoniens. Le principal instrument de cette politique est le ralentissement arbitraire des procédures de naturalisation. Les recommandations de l'OSCE et de l'ONU tendant à ce que ces procédures soient simplifiées et accélérées sont restées lettre morte. Au contraire, la législation a eu tendance à se durcir. En 1995 encore, de nouvelles lois sur la nationalité et lois linguistiques sont venues aggraver la situation de la population russophone. La nouvelle loi sur les élections municipales a pour but de réduire au minimum l'électorat russophone et pose des obstacles souvent insurmontables pour les candidats non estoniens.

5. Du fait du caractère discriminatoire de la législation et des décisions arbitraires que prennent les fonctionnaires, le nombre de personnes résidant en Estonie qui souhaitent acquérir la nationalité russe a considérablement augmenté. La partie russe met tout en oeuvre pour fournir aux quelque 107 000 citoyens russes établis en Estonie des documents d'identité reconnus sur le plan international. Cependant, les 65 000 passeports russes internationaux déjà délivrés en Estonie ne deviendront valables que lorsqu'ils seront accompagnés d'un permis de séjour estonien.

Les violations des droits des citoyens russes résidant en Estonie sont multiples. Ainsi, contrairement à la grande majorité des autres États concernés, l'Estonie a refusé d'autoriser, lors des élections parlementaires et présidentielles en Russie, l'ouverture de bureaux de vote supplémentaires dans les zones de son territoire où la population russe est fortement concentrée.

6. Les dernières initiatives des autorités estoniennes confirment que ces dernières persévèrent dans leur politique de discrimination à l'égard de la population russe établie en Estonie. Elles-mêmes ne sont pas prêtes à appliquer leurs propres décisions, qui sont fondamentalement discriminatoires. La situation préoccupe de plus en plus Moscou. Tallin doit bien se rendre compte que les relations entre les deux pays ne peuvent que se ressentir des décisions illégales et arbitraires prises à l'encontre de la population russophone d'Estonie. La communauté internationale, quant à elle, ne peut demeurer indifférente et garder le silence alors que les droits de l'homme font l'objet de violations régulières en Estonie. Nous espérons que nos partenaires au sein de l'ONU, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe exerceront sur les autorités estoniennes les pressions nécessaires pour qu'à partir du 12 juillet, des centaines de milliers de personnes résidant en Estonie ne se trouvent pas dans une situation plus difficile encore et pratiquement sans issue.

-----